

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par M. Pascal LANDREAT, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représenté par Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Denis DEFER, M. Gérald MANCE représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Carole SEREND représentée par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Cyril CORNU, Mme Marjorie PREVOT représentée par M. Julien SALLIC.

Absent(e) : Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Denis DEFER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 27

N° délibération : 2026-06-04

Date de la convocation : 16-06-2026

Date d'affichage de la convocation : 16-06-2026

Acte rendu exécutoire : 24-06-2026

PROCEDURE D'ACQUISITION PUBLIQUE SIMPLIFIEE (EXPROPRIATION) SUITE A ABANDON MANIFESTE DE PARCELLES

Rapporteur : Bruno HAILLOT

Vu la délibération 2023-06-13 du 22 juin 2023 sur la mise en place d'un conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) pour la mise en place d'une déclaration d'utilité publique,

Exposé des motifs,

La procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste prévue aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), a été engagée par le maire sur la parcelle sise 8 rue Claude Debussy à Pont-Sainte-Marie, cadastrée AP 372 – Lot 132 du bâtiment C, appartenant à M et Mme LAANAYA Mounir demeurant 2 rue Jacques Poirrier – 37300 JOUE LES TOURS.

Le maire a constaté l'état d'abandon de ladite parcelle dans un rapport de la police municipale du 15 janvier 2026.

Au vu de ce rapport, un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste, établi le 15 janvier 2026, a fait l'objet des mesures de publicité (affichage, journaux) et d'une notification adressée aux propriétaires de la parcelle en cause, conformément aux dispositions des articles L.2243-2 et L.2243-4 du CGCT.

Les délais prévus par les dispositions réglementaires susvisées, impartis aux propriétaires de la parcelle concernée pour réaliser les travaux nécessaires et faire cesser l'état d'abandon sont écoulés, sans que les propriétaires les aient exécutés.

Aucune convention entre la commune et les propriétaires n'a été réalisée dans le cadre de cette procédure.

En conséquence, les délais prévus par les dispositions du CGCT étant épuisés, un procès-verbal définitif d'abandon manifeste a été établi le 3 juin 2026 et est tenu à la disposition du public.

Le maire propose au conseil municipal de déclarer la parcelle en cause en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de l'EPFGE afin de réaliser le projet suivant :

- La ville réalise actuellement la requalification urbaine du quartier Debussy. Cette requalification intervient dans un quartier classé comme quartier prioritaire, qui a déjà connu la démolition et le désamiantage de 3 tours, d'un centre social et de cellules commerciales vides, peu à peu délaissées, notamment du fait du peu de rentabilité des commerces et des bâtiments consécutivement dégradés. Le projet de requalification porté par la ville permettra une qualité de vie pour les habitants du quartier avec la mise en valeur du paysage par la création d'un parc urbain, la mise en place d'un mail piéton afin de sécuriser les habitants. Pour cela, la ville doit se porter acquéreur des derniers locaux vacants et d'en assurer leur démolition.

Vu l'avis des commissions conjointes Finances/Administration Générale et Urbanisme/Environnement/Mobilités du 16 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE DECIDER** de déclarer la parcelle sise 8 rue Claude Debussy à Pont-Sainte-Marie, cadastrée AP 372 – Lot 132 du bâtiment C, appartenant à M et Mme LAANAYA Mounir demeurant 2 rue Jacques Poirrier – 37300 JOUE LES TOURS en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de l'EPFGE ;
- **D'APPROUVER** le projet simplifié présenté au conseil municipal et l'évaluation sommaire de son coût.

Le Maire,



Pascal LANDREAT